Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260507-20260507_D04-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 7 mai 2026

Le sept mai deux mil vingt-six à dix-neuf heures dix, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 16** **Pouvoirs : 3**
Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : ALAGNA Romain (pouvoir à HERGAUX-PARÉ Marie-Ange), Mme BOUREUX Adeline (pouvoir à BOUCHON Sophie), LAMRAOUI Mohand (pouvoir à MATHIEU Lorraine)

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260507 – D04

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : budget lotissement Les Callunes

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation comptable des résultats de fonctionnement et d'investissement 2025 du compte administratif du budget annexe du lotissement Les Callunes.

La situation peut se résumer ainsi :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat budgétaire de l'exercice	-99 313,89 €	Déficit
Résultat antérieur reporté – Lotissement Les Callunes	203 856,71 €	Excédent
Capacité d'autofinancement	**104 542,82 €**	**Excédent**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement	0,00 €	
Résultat antérieur reporté – Lotissement Les Callunes	0,00 €	
Résultat d'investissement cumulé	**0,00 €**	
Résultat d'investissement restant à réaliser	0,00 €	
Besoin de financement	**0,00 €**	

En conséquence, Madame la Maire propose que l'affectation du résultat soit présentée ainsi :

En report à nouveau en fonctionnement	104 542,82 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260507-20260507_D04-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 selon la proposition formulée par Madame la Maire, soit :

- **en report à nouveau : compte R 002** **104 542,82 €**

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 11 mai 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

MAIRIE DE ST-JACUT-LES-PINS
56 Morbihan

Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN

Publié le : 13 mai 2026